

La mairie de la [COMMUNE DE LILLE](#) / T : 08.00.77.64.72 a mis en place un simulateur en ligne permettant de voir si un loyer est bien conforme à l'encadrement qui sera à nouveau en vigueur à partir du 1er mars. Annulé par une décision de justice, ce dispositif sera donc mis en place à nouveau, et vise à empêcher que les baux signés et renouvelés à partir du 1er mars ne dépassent de 20% les loyers de référence. Le simulateur fonctionne pour Lille, Lomme et Hellemmes.